



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/2001/38
4 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières
(Trente-septième session, 10-14 septembre 2001,
point 6 de l'ordre du jour)

TRANSPORTS ET ENVIRONNEMENT

Note du secrétariat

La présente note a pour but d'informer le Groupe de travail de certains faits importants intervenus dans le cadre des travaux sur les transports et l'environnement menés par la CEE-ONU après la trente-sixième session du Groupe.

Donnant suite à la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé, adoptée le 18 juin 1999, les secrétariats de la CEE-ONU et de l'OMS/EURO ont convoqué une réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé à Genève le 4 mai 2001, afin qu'il soit décidé des mesures à prendre encore pour créer un système de transports respectueux de la santé et de l'environnement. La Réunion de haut niveau a pris comme point de départ de ses débats le Rapport de synthèse (Tableau d'ensemble des instruments relatifs aux transports, à l'environnement et à la santé, et recommandations d'action future) (ECE/AC.21/2001/1-EUR/00/5026094/1), qu'avaient établi les deux secrétariats et dans lequel il était recommandé d'ouvrir des négociations sur une nouvelle convention-cadre concernant les transports, l'environnement et la santé.

Il était également recommandé dans le Rapport de synthèse (alinéas *c* et *d* du paragraphe 189) de réaliser les activités suivantes, qui intéressent directement les travaux du WP.1:

«c) Modification des Conventions CEE-ONU sur la circulation routière et la signalisation routière ainsi que des accords européens qui les complètent afin d'améliorer la sécurité routière, eu égard en particulier au comportement des conducteurs envers les piétons et les cyclistes, à l'alcool au volant, à l'utilisation du téléphone portable en conduisant, à l'utilisation des phares pendant la journée et à d'autres questions actuellement à l'examen dans le cadre du Groupe de travail CEE-ONU de la sécurité routière;

d) Modification des Conventions CEE-ONU sur la circulation routière et la signalisation routière et des accords européens qui les complètent afin de fixer des normes techniques minimales à appliquer aux véhicules non motorisés et aux infrastructures, telles que les pistes cyclables et la signalisation...»

La Réunion de haut niveau qui s'est tenue le 4 mai 2001 a fait les recommandations suivantes:

1. **SE FÉLICITE** de la priorité accordée à certains travaux pour l'avenir dans le Rapport de synthèse, en particulier a) l'intégration des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé, notamment en ce qui concerne la prise de décisions, le suivi et l'évaluation des effets; b) les problèmes d'environnement et de santé liés aux transports dans les zones urbaines et surtout dans des zones sensibles tels que les corridors de transport à forte circulation et les zones où se trouvent de gros équipements de transport, ainsi que c) les besoins et le rôle des piétons et des cyclistes dans les transports;
2. En vue d'accroître le retentissement, la qualité et l'impact de ces activités et d'autres encore dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé et de veiller à l'utilisation optimale des ressources limitées qui sont disponibles aux niveaux tant national qu'international, **FAIT SIENNE** la démarche axée sur la rationalisation des mécanismes institutionnels internationaux établis dans le cadre des processus de suivi de Vienne et de Londres et sur la hiérarchisation des travaux y relatifs, telle qu'elle est énoncée dans le document de séance daté du 25 avril 2001; **PRIE** les organes compétents d'examiner la question à la première session qu'ils tiendront par la suite, afin qu'il soit possible de mettre la dernière main aux recommandations en la matière à la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé qui se tiendra en 2002;
3. **ENGAGE** les États parties aux instruments juridiques et accords internationaux en vigueur qui ont trait aux transports, à l'environnement et à la santé, en particulier ceux qui sont énumérés dans le Rapport de synthèse, à renforcer encore l'application desdits instruments et à les étoffer encore, le but étant de créer un système de transports qui soient respectueux de l'environnement et de la santé;
4. **INVITE** les organisations internationales compétentes à renforcer encore leur coopération et la coordination de toutes les activités dans les domaines des transports, de l'environnement et de la santé, en particulier celles qui sont repérées dans le Rapport de synthèse, ainsi que dans la Charte de Londres et le Programme commun d'action adopté à Vienne;

5. **DÉCIDE** qu'une équipe spéciale tripartite sera établie dans le cadre des processus de suivi de Londres et de Vienne, afin de poursuivre sans tarder, à l'échelon international, les travaux préparatoires requis pour qu'il soit possible de se prononcer sur l'opportunité de l'ouverture de négociations sur une convention-cadre, équipe spéciale qui aura notamment pour tâche concrète de dégager des éléments possibles d'un tel instrument. Les organisations non gouvernementales et autres parties prenantes seront invitées à participer aux réunions de cette équipe spéciale en qualité d'observateurs. Un rapport sur l'avancement de ces travaux tripartites devrait être présenté aux réunions ministérielles régionales (telles que la réunion préparatoire régionale du Sommet de Johannesburg qui doit se tenir en septembre 2001). Il conviendrait que de nouvelles décisions soient prises lors de la deuxième session de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui doit avoir lieu en 2002 avant le Sommet de Johannesburg.

À sa quatrième session, tenue le 6 juin 2001, la Réunion commune sur les transports et l'environnement a décidé, pour faciliter la rationalisation des mécanismes institutionnels internationaux établis dans le cadre des processus de suivi de Vienne et de Londres et aider à l'établissement d'un ordre de priorité des travaux y relatifs, de créer un groupe spécial mixte CEE-ONU/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé, en adjoignant des experts de la santé à ceux de l'actuel groupe spécial mixte des transports et de l'environnement, le but étant de mettre la dernière main aux recommandations lors de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, prévue pour 2002.

Le mandat du Groupe spécial mixte CEE-ONU/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé serait conçu comme suit:

a) Élaboration de propositions détaillées tendant à rationaliser et simplifier les mécanismes institutionnels en place à l'échelon international et s'occupant des transports, de l'environnement et de la santé, sur la base des propositions figurant dans le document de séance établi par les secrétariats de la CEE-ONU et de l'OMS, en date du 25 avril 2001. Ces propositions seront mises au point avec la pleine participation des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé et accompagnées d'une évaluation de leurs incidences, le but étant de mieux réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration de Vienne et la Charte de Londres, qui ont été adoptées lors des conférences organisées par la CEE-ONU.

b) Définition des questions clefs, des orientations prioritaires et des activités correspondantes qui devront être entreprises ou étoffées au cours de la période 2002-2007, eu égard aux grandes priorités qui seront définies dans le cadre des travaux consécutifs au Programme commun d'action et à la Charte de Londres, ainsi qu'aux principaux défis énoncés dans le Rapport de synthèse. Il peut également être tenu compte de questions nouvelles ainsi que d'autres processus connexes. Ces travaux devraient être fondés sur l'examen à mi-parcours du POJA et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte de Londres.

c) Conformément au paragraphe 5 des décisions et recommandations adoptées à la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 4 mai 2001), le Groupe spécial mixte CEE-ONU/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé fera aussi fonction d'équipe spéciale chargée:

- i) de poursuivre les travaux préparatoires requis pour qu'il soit possible de se prononcer sur l'opportunité de l'ouverture de négociations sur une convention-cadre, en ayant notamment pour tâche concrète de dégager des éléments possibles d'un tel instrument, pour suite à donner lors de la deuxième session de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui doit être convoquée à l'échelon ministériel en juin ou juillet 2002;
- ii) de prendre aussi en considération, en réalisant les travaux susmentionnés, les instruments juridiques en vigueur ainsi que d'autres points de droit que soulèverait une éventuelle convention-cadre.

Le secrétariat a conçu l'échéancier qui suit pour les travaux du Groupe spécial mixte CEE-ONU/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé:

Juin 2001: Adoption du mandat du Groupe spécial mixte CEE-ONU/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé par la Réunion commune sur les transports et l'environnement (à sa quatrième session, le 6 juin 2001) et par le Groupe directeur chargé de la mise en œuvre de la Charte de Londres (à sa réunion du 7 juin 2001)

Septembre 2001: Présentation d'un rapport sur l'avancement des travaux par les secrétariats à la réunion préparatoire régionale du Sommet Rio+10 (Johannesburg, septembre 2002)

Novembre 2001: Première réunion du Groupe spécial mixte CEE-ONU/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé (éventuellement les 26 et 27 novembre 2001).

Février 2002: Deuxième réunion du Groupe spécial mixte CEE-ONU/OMS d'experts des transports, de l'environnement et de la santé, adoption des propositions et recommandations à présenter à la Réunion de haut niveau.

Juin/Juillet 2002: Deuxième session de la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui se tiendra à l'échelon ministériel et sera appelée à:

- a) Prendre note de l'examen à mi-parcours du Programme commun d'action de Vienne et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte de Londres;
- b) Mettre la dernière main à la rationalisation des processus de suivi de Londres et de Vienne, à la consolidation des mécanismes institutionnels et aux priorités établies en ce qui concerne l'action future;
- c) Se prononcer sur l'opportunité de l'ouverture de négociations sur une convention-cadre relative aux transports, à l'environnement et à la santé.